

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 20 AVRIL 2017
DE 17H30 A 19H50

Membres présents :

- Monsieur Espada, Principal Adjoint
- Madame Boussik, Gestionnaire
- Madame Vince, CPE
- Madame Chodkiewicz, Enseignante
- Monsieur Caul-Futy, Enseignant
- Madame Montreuil, Enseignante
- Madame Baumann, Enseignante
- Madame Canniccioni, Enseignante
- Madame Bougueroua, Enseignante
- Madame Fessenmeyer, Enseignante
- Madame Guilliot, Parent d'élève
- Monsieur Chollet, Parent d'élève
- Monsieur Laruelle, Parent d'élève
- Madame Smadja, Parent d'élève
- Monsieur Genty, Parent d'élève
- Madame Barera, Parent d'élève
- Madame Darriet, Parent d'élève
- Mademoiselle Darriet, Elève de 304

Membres Consultatifs :

- Madame François, Adjointe au Maire
- Madame Badouix, Conseillère Municipale
- Madame Bechu, Fondée de Pouvoirs

Membres excusés :

- Madame Guicquéro, Principale
- Monsieur Rubrice, Elève de 306
- Mademoiselle Mahieddine, Elève de 302
- Monsieur Malherbe, Maire d'Epinau sur Orge

Ordre du jour :

1. Vote pour le compte-rendu du CA du 30/01/2017.
2. Vote pour le rapport du compte financier 2016 en dépenses et en recettes.
3. Vote pour l'intégration des résultats 2016 sur le compte du service général.
4. Vote pour autoriser le chef d'établissement à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des installations sportives communales pour 2016/2017.
5. Vote pour la convention d'adhésion au groupement de commande denrées alimentaires 2018 (choix entre le groupement du Conseil Départemental et le groupement du lycée Perrin).
6. Vote pour la modification du règlement intérieur pour l'année 2017/2018.
7. Questions diverses.

La présidence du conseil est assurée par Monsieur Espada, Principal Adjoint.

Le secrétariat est assuré par Madame Guilliot, Parents d'élèves PEEP.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17H35

Monsieur Espada nous prie d'excuser l'absence de Madame Guicquéro, Principale, pour des raisons de santé.

Monsieur Espada informe les membres du CA que l'ordre du jour est modifié :

- Le point 5 est modifié, il devient : vote pour l'adhésion au groupement de commande denrées alimentaires 2018 (choix entre le groupement du Conseil Départemental et le groupement du lycée Perrin).
- Le point 6 est modifié, il devient : Adhésion au bon de commande des bacs à graisses.
- Le point 6 devient le point 7.
- Le point 7 devient le point 8

1. Vote pour le compte rendu du CA du 30/01/2017

Les membres du CA ont été destinataires du compte rendu du CA du 30/01/2017

Approbation du CR du CA du 30/01/2017

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

2. Vote pour le rapport du compte financier 2016 en dépenses et en recettes

Madame BOUSSIK reprend le rapport financier.

Le rapport financier de l'exercice 2016 est arrêté : en dépenses nettes à **519 205,15 euros** et en recettes nettes **527 332,69 euros**

La ventilation du résultat est proposée à l'approbation des membres du conseil d'administration :

Résultats à affecter : **13 587,54 euros**

Contre : 8

Abstention : 0

Pour : 10

17H55 Arrivée de Monsieur Laruelle, Parent d'élève PEEP

3. Vote pour l'intégration des résultats 2016 sur le compte du service général.

Le CA adopte le compte financier de l'exercice 2016 pour la somme de 519 205,15 euros en dépenses et 527 332,69 euros en recettes nettes.

18H13 Arrivée de Monsieur Chollet, parent d'élève PEEP

Contre : 0

Abstention : 8

Pour : 10

4. Vote pour autoriser le chef d'établissement à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des installations sportives communales pour 2016/2017.

Avenant signé avec la mairie, concernant les installations sportives (créneau horaire, paiement prestataire) pour un total de **20 412 euros**.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

5. Vote pour la convention d'adhésion au groupement de commande denrées alimentaires 2018 (choix entre le groupement du Conseil Départemental et le groupement du lycée Perrin).

Madame Boussik , nous informe que cette année le Conseil Départemental souhaite faire un groupement de commande pour les denrées alimentaires.

Jusqu'à présent le groupement de commande était fait avec le Lycée Perrin.

Madame Boussik, nous informe que le Conseil Départemental propose 21 lots sans plus de détails.

Madame Bechu , nous indique que seulement 20 collègues sur 100 ont décidé d'accepter cette proposition et 80 collègues ont décidé de rester avec le lycée Perrin .

Madame Bechu, conseille d'attendre voir ce que cela donnera.

Les parents d'élèves s'interrogent à savoir , si cela ne va pas affecter la qualité des produits qui peut être moindre et si pas plus de gâchis.

Madame Bechu nous répond que le Conseil Départemental fera appel à de petits producteurs et que pour le gâchis cela dépendra des cuisiniers des cantines.

Pour le Lycée Perrin : Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 16

Pour le Conseil Départemental : Contre : 16 Abstention : 2 Pour : 0

6. Vote pour l'adhésion du bon de commande des bacs à graisse.

Les membres du CA approuve à l'unanimité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

7. Vote pour la modification du règlement intérieur pour l'année 2017/2018.

Monsieur Espada nous informe des changements apportés au règlement intérieur 2017/2018.

- Dorénavant les *bulletins trimestriels* s'appelleront *les bilans périodiques*.

Les parents d'élèves demandent à Monsieur Espada s'il y avait la possibilité de rajouter la phrase :

- « les élèves /les parents auront la possibilité de joindre leurs parents /leurs enfants sur le standard en cas d'urgence ».
- Comment cela se passe t'il en cas d'intempéries(I-5) ? Madame Vince nous répond que la salle de permanence est ouverte dans ce cas-là.
- Melle Darriet, élève demande s'il y aura une autre PPMS de prévu cette année, car certains élèves n'ont pas pu le faire car ils étaient en cours d'EPS ; Monsieur Espada lui répond qu'il n'y en a pas de prévu à ce jour.
- Sur l'utilisation du téléphone portable (IV-6), les parents d'élèves sont totalement pour cette mesure. Madame Vince nous signifie que cela ne va pas être facile à faire intégrer aux élèves, notamment pour tous ceux qui ont l'habitude. Cela va prendre du temps. Les élèves n'ont pas respecté la chartres mise en place jusqu'à présent, beaucoup de débordements et de dérives ont été constatés cette année.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 17

8. Questions diverses.

- Les parents d'élèves APIE soulèvent le problème du poids des cartables et l'utilisation du numérique.
- Les professeurs répondent que beaucoup d'élèves de 6^{ème} viennent en cours avec tous leurs matériels, souvent de peur d'oublier quelque chose, qu'une bonne gestion de leurs cahiers serait un plus.
- Pour le numérique, les professeurs ne sont pas pour, que cela à un cout. Mr Espada nous dit que cela reste une gestion très compliquée.
- Madame Barrera intervient pour signaler que certains livres sont à 4 euros pour l'année.

- Melle Darriet demande aux professeurs, s'il n'y aurait pas la possibilité que les enseignants puissent noter sur Pronote, les livres dont les élèves auront besoin d'apporter en cours.
- Les professeurs répondent que cela se fait déjà, mais que beaucoup d'élèves ne vont pas sur Pronote pour diverses raisons.
- Les parents d'élèves demandent s'ils peuvent avoir un premier Bilan des Epi's du Second trimestre.
Réponse : Certains Epi sont au point mort avec l'absence de certains professeurs (manque de temps). De nombreux élèves ne sont pas en mesure de présenter 2 ou 3 Epi aux oraux.
Monsieur Espada a évoqué la possibilité de modifier la mise en forme des Epi's dès la rentrée, pour pouvoir avoir des Epi's de différentes formes.
- Madame Vince évoque une situation très compliquée, qui devient ingérable, la grosse problématique du manque de surveillants (les élèves errent dans les couloirs), d'infirmière manquante (certains élèves sont en souffrance), et la documentaliste toujours pas remplacée.
- Beaucoup d'incidents importants ont déjà eu lieu.
Réponse des parents d'élèves : Possibilité de faire une délégation parents d'élèves, professeurs, pour demander une audience auprès de l'inspection académique. Les 2 fédérations de parents d'élèves vont se rencontrer pour en discuter.

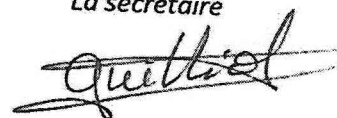
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le président



Mr ESPADA

La secrétaire



Mme GUILLIOT